



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 15/12/23



ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_18-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 décembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
7 décembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
7 décembre 2023			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY,
SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, PERON, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU
M. MIJOLE

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N°2023-05-18

Vente du délaissé de voirie impasse Pédenau à M. REZGUI.

Le Conseil Municipal a décidé le 13 décembre 2023 du déclassement du domaine public de la portion de voie désaffectée impasse Pédenau en vue de son classement dans le domaine privé de la commune et permettre la vente de cette partie au riverain.

Le service des évaluations domaniales a été sollicité pour déterminer la valeur vénale de ce délaissé de voirie et fixé au prix de 12 euros / m2.

Il est proposé au conseil municipal de vendre à M. REZGUI cette portion de voie de 77 m2, au prix de 924 euros correspondant à la surface

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 15/12/23

ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_18-DE



Folio 2023-2

A la majorité (21 voix pour et 4 contre COMBA, MARTY, PERON, LAFONT),

DECIDE d'autoriser la vente de cette portion de voie de l'impasse Pédeneau à M. REZGUI au prix de 924 euros

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 13 décembre 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

